

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Nom	: Acide nitrique 60%
Nom chimique	: Acide nitrique
N° CE	: 231-714-2
N° CAS	: 7697-37-2
Numéro d'enregistrement REACH	: 01-2119487297-23-0027
Formule brute	: HNO ₃

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange	: Utilisation industrielle Utilisation professionnelle Voir l'annexe pour de plus amples informations
-------------------------------------	---

1.2.2. Utilisations déconseillées

Restrictions d'emploi	: Utilisation par les consommateurs
-----------------------	-------------------------------------

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

OCI Nitrogen B.V.

Poststraat 1

6135 KR Sittard

The Netherlands

T +31 (0) 46 7020111

info.agro@oci-global.com, www.oci-global.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	: Alert & Care Centre Chemelot (Geleen, The Netherlands): +31 (0) 46 4765555 (24/7)
------------------	---

Pays/Région	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro flèche automatiquement les appels vers le centre antipoison le plus proche, en fonction du lieu de l'appelant. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Acide nitrique 60%

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Pays/Région	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre antipoison de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif pour les métaux, catégorie 1 H290
Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 3 H331
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1 H314
Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Peut être corrosif pour les métaux. Toxique par inhalation. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05 GHS06

Mention d'avertissement (CLP) : Danger
Contient : Acide nitrique
Mentions de danger (CLP) : H290 - Peut être corrosif pour les métaux.
H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H331 - Toxique par inhalation.
Conseils de prudence (CLP) : P260 - Ne pas respirer les gaz, brouillards, aérosols, vapeurs.
P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des vêtements de protection, des gants de protection.
P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.
P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Phrases EUH : EUH071 - Corrosif pour les voies respiratoires.
Phrases supplémentaires : Mesures optionnelles : Diphoterine®.

2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB ≥ 0,1 % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Composant	
Substance(s) ne répondant pas aux critères PBT du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	Acide nitrique (7697-37-2)
Substance(s) ne répondant pas aux critères vPvB du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	Acide nitrique (7697-37-2)

Acide nitrique 60%

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Composant

Substance(s) non incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, al. 1, du règlement REACH pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien, ou non identifiée(s) comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission

Acide nitrique (7697-37-2)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	Conc. (% m/m)	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Acide nitrique	N° CAS: 7697-37-2 N° CE: 231-714-2 N° Index: 007-004-00-1 N° REACH: 01-2119487297-23	≥ 20 – ≤ 65	Ox. Liq. 2, H272 Met. Corr. 1, H290 Acute Tox. 3 (par inhalation), H331 Skin Corr. 1A, H314

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques (Conc. (% m/m))
Acide nitrique	N° CAS: 7697-37-2 N° CE: 231-714-2 N° Index: 007-004-00-1 N° REACH: 01-2119487297-23	(70 ≤ C < 99) Ox. Liq. 3; H272 (99 ≤ C ≤ 100) Ox. Liq. 2; H272

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général	: Appeler immédiatement un médecin. Prodiguez les premiers soins selon la nature de la blessure. Rinçage abondant à l'eau. Rincer abondamment avec Diphotherine®.
Premiers soins après inhalation	: Appeler immédiatement un médecin. Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si la respiration est difficile, un personnel qualifié doit donner de l'oxygène. Ne pas faire de bouche-à-bouche. Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener à l'air frais. Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement.
Premiers soins après contact avec la peau	: Appeler immédiatement un médecin. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer abondamment avec Diphotherine®. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Premiers soins après contact oculaire	: Appeler immédiatement un médecin. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Rincer abondamment avec Diphotherine®.
Premiers soins après ingestion	: Appeler immédiatement un médecin. Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Faire boire de l'eau à la victime si elle est parfaitement consciente/lucide.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau	: Brûlures. irritation (démangeaisons, rougeurs, vésications).
Symptômes/effets après contact oculaire	: Lésions oculaires graves.
Symptômes/effets après ingestion	: Brûlures ou irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

Acide nitrique 60%

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Le produit n'est pas inflammable. Risque d'éclatement sous l'action de la chaleur, par augmentation de la pression interne.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques. En cas de feu, présence de fumées dangereuses: Oxydes d'azote. Tout contact avec des métaux peut créer un gaz hydrogène inflammable.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu. Ventiler la zone de déversement. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les brouillards, aérosols, vapeurs, fumées, gaz. Porter un équipement de protection individuel. Rester contre le vent et loin de la source.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Recueillir le produit répandu. Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.

Procédés de nettoyage : La substance déversée peut être neutralisée avec du carbonate de sodium, du bicarbonate de sodium ou de l'hydroxyde de calcium. Absorber le liquide répandu dans un matériau tel que: sable, terre, vermiculite.

Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas respirer les gaz, brouillards, aérosols, vapeurs. Porter un équipement de protection individuel. Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Il est préférable de ne pas porter de verres de contact. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Enlever les vêtements contaminés. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Voir l'annexe pour de plus amples informations.

Acide nitrique 60%

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker conformément à la réglementation locale, régionale, nationale ou internationale. Protéger du rayonnement solaire. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Garder sous clef. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé.

Matières incompatibles : Voir la rubrique 10 consacrée aux matériaux incompatibles.

Matériaux d'emballage : Acier inoxydable. Verre. Chlorure de polyvinyl (PVC). Polytétrafluoroéthylène (PTFE).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir l'annexe pour de plus amples informations.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Acide nitrique (7697-37-2)	
UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)	
Nom local	Nitric acid
IOELV STEL (mg/m³)	2,6 mg/m³
IOELV STEL (ppm)	1 ppm
Référence réglementaire	COMMISSION DIRECTIVE 2006/15/EC
Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Acide nitrique # Salpeterzuur
Short time value [mg/m³]	2,6 mg/m³
Short time value [ppm]	1 ppm
Référence réglementaire	Koninklijk besluit/Arrêté royal 19/11/2020
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Acide nitrique
VLE [mg/m³]	2,6 mg/m³
VLE [ppm]	1 ppm
Note (FR)	Valeurs réglementaires indicatives
Référence réglementaire	Arrêté du 30 juin 2004 modifié (réf.: INRS ED 984, 2016)

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Acide nitrique (7697-37-2)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets locaux, inhalation	2,6 mg/m³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets locaux, inhalation	1,3 mg/m³

Acide nitrique 60%

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition. Conseils supplémentaires: Un laveur d'œil Diphoterine® portable. Voir l'annexe pour de plus amples informations.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection de la peau et du corps	
Type	Norme
Tablier résistant aux produits chimiques	
Bottes	

Protection des mains:

Gants de protection

Protection des mains					
Type	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants de protection	Fluoroélastomère (FKM), Viton® II	6 (> 480 minutes)	0.4		EN 374
Gants de protection	Caoutchouc chloroprène (CR), Chlorure de polyvinyl (PVC)	4 (> 120 minutes)	0.5		EN 374

8.2.2.3. Protection respiratoire

Protection respiratoire:

Porter un équipement de protection respiratoire. Masque complet

Protection respiratoire			
Appareil	Type de filtre	Condition	Norme
	ABEK, NO P3 15		

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

Acide nitrique 60%

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Incolore, Marron
Odeur	: Piquant(e)
Seuil olfactif	: 0,75 – 2,5 ppm
Point de fusion	: -35 – -18 °C
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: 104 – 122 °C
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non inflammable
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	: Pas disponible
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	: Pas disponible
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: > 200 °C
pH	: < 1
Viscosité, cinématique	: Pas disponible
Viscosité, dynamique	: 0,75 mPa·s (25°C)
Solubilité	: Soluble.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: 9,4 – 9,5 hPa à 20°C
Masse volumique	: Pas disponible
Densité relative	: 1,35 (eau = 1)
Densité relative de vapeur à 20°C	: 2,2 (air = 1)
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Corrosif pour les métaux.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le produit réagit aux métaux avec dégagement d'hydrogène hautement inflammable. Réaction exothermique avec l'eau. Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée. Peut provoquer ou aggraver un incendie; comburant.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes.

10.5. Matières incompatibles

Métaux. Alcalis. Matières combustibles. Matières organiques. alcools. Aldéhydes. Amines. Alcalis forts. Halogènes. Solvants organiques. Polypropylène. Acier ordinaire.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de feu, présence de fumées dangereuses: Oxydes d'azote, Oxydes de carbone (CO, CO₂), Hydrogène.

Acide nitrique 60%

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Toxique par inhalation.

Acide nitrique 60% (7697-37-2)

ETA CLP (gaz)	700 ppmv/4h
ETA CLP (vapeurs)	3 mg/l/4h
ETA CLP (poussières, brouillard)	0,5 mg/l/4h

Acide nitrique (7697-37-2)

CL50 Inhalation - Rat	> 2,65 mg/l/4h Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
-----------------------	--

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque de graves brûlures de la peau.
pH: < 1

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Lésions oculaires graves
pH: < 1

Acide nitrique (7697-37-2)

pH	1 (conc: 0.1 M (solution))
----	----------------------------

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé

Acide nitrique (7697-37-2)

NOAEL (oral, rat, 90 jours)	1500 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
NOAEC (inhalation, rat, gaz, 90 jours)	2,15 ppm Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 413 (Subchronic Inhalation Toxicity: 90-Day Study), Guideline: OECD Guideline 412 (Subacute Inhalation Toxicity: 28-Day Study)

Danger par aspiration : Non classé

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : Ne contient pas de substances connues pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien

11.2.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Le produit non neutralisé peut être dangereux pour les organismes aquatiques.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

Acide nitrique 60%

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

12.2. Persistance et dégradabilité

Acide nitrique 60% (7697-37-2)

Persistance et dégradabilité : Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Acide nitrique (7697-37-2)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) : -2,3 (at 25 °C)

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant

Substance(s) ne répondant pas aux critères PBT du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII : Acide nitrique (7697-37-2)

Substance(s) ne répondant pas aux critères vPvB du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII : Acide nitrique (7697-37-2)

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : Ne contient pas de substances connues pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien.

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Peut causer des changements de pH aux systèmes écologiques aqueux.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Les récipients vides seront recyclés, réutilisés ou éliminés en suivant les règlements locaux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification				
UN 2031	UN 2031	UN 2031	UN 2031	UN 2031
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
ACIDE NITRIQUE	ACIDE NITRIQUE	Nitric acid,	ACIDE NITRIQUE	ACIDE NITRIQUE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
8	8	8	8	8
				

Acide nitrique 60%

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.4. Groupe d'emballage				
II	II	II	II	II
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non Polluant marin: Non	Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Voir réglementations de transport pour précautions spéciales spécifiques au numéro ONU.

Transport par voie terrestre

Panneaux oranges



Transport maritime

Aucune donnée disponible

Transport aérien

Aucune donnée disponible

Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Autres informations, restrictions et dispositions légales : Ce produit est soumis au règlement (UE) 2019/1148, toutes les transactions suspectes, les disparitions et les vols doivent être signalés à l'autorité compétente.

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Liste de restriction de l'Union européenne (annexe XVII de REACH)		
Code de référence	Applicable sur	Titre de l'entrée ou description
3(a)	Acide nitrique	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 2.1 à 2.4, 2.6 et 2.7, 2.8 types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 catégories 1 et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 types A à F
3(b)	Acide nitrique 60% ; Acide nitrique	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10

Acide nitrique 60%

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

Règlement sur l'ozone (2024/590)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 2024/590 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

Règlement (CE) du Conseil pour le contrôle des biens à double usage

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) DU CONSEIL relatif au contrôle des biens à double usage

Directive Seveso (2012/18/UE, réduction des risques de catastrophes)

Seveso Indications complémentaires : Dangerous substance category per Seveso Directive (2012/18/EU): H2 Quantity 1: 50t, Quantity 2: 200t.

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Contient une ou plusieurs substances listées dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

ANNEXE I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS RESTREINTS

Liste des substances qui ne doivent pas être mises à la disposition des membres du grand public ni être introduites, détenues ou utilisées par ceux-ci, que ce soit en tant que telles ou dans des mélanges ou substances qui contiennent ces substances, sauf si leur concentration est égale ou inférieure aux valeurs limites indiquées dans la colonne 2, et pour lesquelles les transactions suspectes ainsi que les disparitions importantes et les vols importants doivent être signalés au point de contact national compétent dans un délai de 24 heures.

Nom	N° CAS	Valeurs limites	Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3	Code de la nomenclature combinée (NC) pour un composé de constitution chimique définie, présenté isolément, remplissant les conditions énoncées dans la note 1 du chapitre 28 ou 29 de la NC, respectivement	Code de la nomenclature combinée pour un mélange sans constituants qui détermineraient une classification sous un autre code NC
Acide nitrique	7697-37-2	3 % w/w	10% w/w	ex 2808 00 00	ex 3824 99 96
Acide nitrique	7697-37-2	3 % w/w	10% w/w	ex 2808 00 00	ex 3824 99 96

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée
Voir l'annexe pour de plus amples informations

Acide nitrique 60%

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité. Annexe à la fiche de données de sécurité. Informations relatives à la réglementation.

Abréviations et acronymes:	
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
DNEL	Dose dérivée sans effet
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
CE50	Concentration médiane effective
NOEC	Concentration sans effet observé
FBC	Facteur de bioconcentration
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
IATA	Association internationale du transport aérien

Conseils de formation : Veiller à ce que le personnel soit informé et ou formé sur la nature de l'exposition et les principales mesures pour minimiser l'exposition.

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 3 (par inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 3
Met. Corr. 1	Corrosif pour les métaux, catégorie 1
Ox. Liq. 2	Liquides comburants, catégorie 2
Ox. Liq. 3	Liquides comburants, catégorie 3
Skin Corr. 1	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1A
H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

Fiche de données de sécurité valable pour les régions : BE - Belgique;FR - France

FDS UE (Annexe II REACH) - RH

Acide nitrique 60%

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Acide nitrique 60%

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Annexe à la fiche de données de sécurité

Substance principale	Utilisations identifiées	N° du SE	Titre court	Page
Acide nitrique	Fabrication de la substance <70 % (synthèse en continu et par lots), y compris la manipulation, le stockage et le contrôle qualité	1		
Acide nitrique	Formulation ou re-conditionnement - Formulation de mélanges à base d'acide nitrique < 70 %	2		
Acide nitrique	Utilisation sur les sites industriels - Utilisation d'acide nitrique < 70 % sur des sites industriels en tant que produit intermédiaire	3		
Acide nitrique	Utilisation sur les sites industriels - Utilisation d'acide nitrique < 70 % sur un site industriel comme adjuvant de traitement réactif (agent nettoyant, régulateur de pH, traitement des gaz résiduels, régénération des résines échangeuses d'ions, traitement des métaux, traitement des plastiques, produit de traitement de surface, traitement de l'eau)	4		
Acide nitrique	Utilisation étendue par les travailleurs professionnels - Utilisation d'acide nitrique < 70 % par les professionnels (à l'extérieur et à l'intérieur de substances réactives dans des systèmes ouverts comme agent nettoyant, régulateur de pH, traitement des métaux)	5		

1. ES 2 - Fabrication de la substance <70 % (synthèse en continu et par lots), y compris la manipulation, le stockage et le contrôle qualité

1.1. Rubrique des titres

Fabrication de la substance <70 % (synthèse en continu et par lots), y compris la manipulation, le stockage et le contrôle qualité	
Réf. SE: ES 2	
Type de SE: Environnement	

Environnement	Descripteurs d'utilisation
Fabrication de la substance <70 % (synthèse en continu et par lots), y compris la manipulation, le stockage et le contrôle qualité	ERC1

Travailleur	Descripteurs d'utilisation
Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs	PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC9, PROC15

Acide nitrique 60%

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

1.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

1.2.1. Contrôle de l'exposition environnementale: Fabrication de la substance <70 % (synthèse en continu et par lots), y compris la manipulation, le stockage et le contrôle qualité (ERC1)

ERC1	Fabrication de la substance
------	-----------------------------

Caractéristiques du produit	
Forme physique du produit	Liquide
Concentration de la substance dans le produit	< 70 %
Pression de vapeur	9.4 – 9.5 hPa (@ 20°C)

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou pour la vie utile)	
Quantité journalière par site	Non pertinent
Quantité annuelle par site	Non pertinent

Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Ajuster le pH des eaux usées lorsqu'elles contiennent cette substance.	

Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé	
Utilisation dans des processus séquentiels confinés	

Conditions et mesures relatives à la station d'épuration	
Décharge de la station d'épuration (STP)	Non pertinent

1.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs (PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC9, PROC15)

PROC1	Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en œuvre dans des conditions de confinement équivalentes.
PROC2	Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
PROC3	Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
PROC4	Production chimique où il y a possibilité d'exposition
PROC8a	Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.
PROC9	Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
PROC15	Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Caractéristiques du produit	
Forme physique du produit	Liquide
Concentration de la substance dans le produit	< 70 %

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/exposition	
Quantités utilisées	Non pertinent
Durée d'exposition	≤ 8 h/jour

Acide nitrique 60%

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
L'exposition professionnelle doit être surveillée et contrôlée	< 2,6 mg/m ³ NOx gaz
Minimiser l'exposition en adoptant des mesures, telles que des systèmes confinés ou fermés, des installations dédiées correctement conçues et entretenues ainsi qu'un système général/local adéquat de ventilation par aspiration	
Ventilation locale des fumées d'échappement	Confinement approprié. Utilisation en intérieur
Procédé continu. Procédé par lots	
Utilisation en extérieur	
Matières adaptées aux récipients: Acier inoxydable austénitique à faible teneur en carbone	
Matériaux incompatibles: Métal, Acier ordinaire et Polypropylène	
Conditions de stockage: Stocker sur un sol résistant à l'acide, Protéger du rayonnement solaire, Tenir à l'écart des matières combustibles, Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer, Endroit bien ventilé	
Ventilation générale	(5 renouvellements d'air par heure)
Minimiser le personnel exposé	
Minimisation des phases manuelles. S'assurer que les opérateurs sont formés pour minimiser les expositions	
Surveillance en place pour vérifier que les mesures de gestion des risques sont en place et utilisées correctement et que les conditions opératoires sont respectées	
Des rince-œil de secours doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition	
Nettoyage et maintenance des équipements	
Nettoyage régulier des équipements et de la zone de travail	

Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé	
Protection respiratoire	Masque complet
Porter des gants résistants aux solvants utilisés, conformes à EN 374	Caoutchouc butyle
Utiliser une protection oculaire conçue pour protéger contre les brouillards d'aérosols selon EN 166	
Utiliser un vêtement de protection chimiquement résistant	
Supposer qu'une bonne norme d'hygiène de travail est respectée	
Porter un équipement de protection individuel	

1.3. Informations concernant l'exposition et référence à sa source

1.3.1. Rejet et exposition environnementaux Fabrication de la substance <70 % (synthèse en continu et par lots), y compris la manipulation, le stockage et le contrôle qualité (ERC1)

Cible à protéger	Estimation de l'exposition	PNEC	RCR	Méthode d'évaluation
Eau douce	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Eau douce - intermittente	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Acide nitrique 60%

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Cible à protéger	Estimation de l'exposition	PNEC	RCR	Méthode d'évaluation
Eau de mer - intermittente	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Eau de mer	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Intoxication secondaire	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Sédiments d'eau douce	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Sédiments marins	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Station d'épuration	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Sol	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Estimation des rejets	Voie de rejet	Taux de rejet	Méthode d'estimation des rejets
Estimation des rejets	Air	0 kg/jour	
Estimation des rejets	Sol non agricole		Le rejet dans les sols non agricoles n'est pas déterminé ni nécessaire pour les évaluations requises. Voir le chapitre 9.0.3.2. pour plus de détails.
Estimation des rejets	Eau		Le rejet dans les eaux usées n'est pas déterminé ni nécessaire pour les évaluations requises. Voir le chapitre 9.0.3.2. pour plus de détails. De plus, indépendamment de ce rejet, la mesure de gestion des risques consistant à ajuster le pH des eaux usées est la seule nécessaire.

1.3.2. Exposition du travailleur Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs (PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC9, PROC15)

Information concernant le sous-scénario			
Voie d'exposition et type d'effets	Estimation de l'exposition:	RCR	Méthode
Cutané - Long terme - effets systémiques	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Inhalation - Long terme - effets systémiques	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Cutané - Aiguë - effets systémiques	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Inhalation - Aiguë - effets systémiques	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Acide nitrique 60%

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Information concernant le sous-scénario			
Aiguë - Local - Cutané	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Long terme - Local - Cutané	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Aiguë - Local - Inhalation	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Long terme - Local - Inhalation	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

1.4. Guide pour l'utilisateur en aval pour vérifier s'il travaille dans les limites du SE

1.4.1. Environnement

Guide - Environnement	Les instructions sont basées sur des conditions opératoires qui ne sont pas forcément applicables sur tous les sites; aussi un étalonnage peut-il être nécessaire pour définir des MMR appropriées spécifiques au site. Si d'autres mesures de maîtrise du risque et d'autres conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés de manière au moins équivalente. Ne pas dépasser le Ratios de Caractérisation des Risques (RCR). Voir rubrique 3 de ce Scénario d'Exposition. Environnement - Paramètres pouvant être étalonnés: Volume, Mesures de gestion des risques (Air, Sol), Jours d'émission
-----------------------	--

1.4.2. Santé

Guide - Santé	Les instructions sont basées sur des conditions opératoires qui ne sont pas forcément applicables sur tous les sites; aussi un étalonnage peut-il être nécessaire pour définir des MMR appropriées spécifiques au site. Si d'autres mesures de maîtrise du risque et d'autres conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés de manière au moins équivalente. Ne pas dépasser le Ratios de Caractérisation des Risques (RCR). Voir rubrique 3 de ce Scénario d'Exposition. Santé - Paramètres pouvant être étalonnés: Concentration, Durée d'exposition, Ventilation, Ventilation locale des fumées d'échappement, Équipements de protection individuelle
---------------	--

Acide nitrique 60%

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

2. ES 4 - Formulation ou re-conditionnement - Formulation de mélanges à base d'acide nitrique < 70 %

2.1. Rubrique des titres

Formulation ou re-conditionnement - Formulation de mélanges à base d'acide nitrique < 70 %

Réf. SE: ES 4
Type de SE: Environnement

Environnement		Descripteurs d'utilisation
	Formulation ou re-conditionnement - Formulation de mélanges à base d'acide nitrique < 70 %	ERC2

Travailleur		Descripteurs d'utilisation
	Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs	PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15

2.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

2.2.1. Contrôle de l'exposition environnementale: Formulation ou re-conditionnement - Formulation de mélanges à base d'acide nitrique < 70 % (ERC2)

ERC2	Formulation dans un mélange
------	-----------------------------

Caractéristiques du produit	
Forme physique du produit	Liquide
Concentration de la substance dans le produit	< 70 %
Pression de vapeur	9.4 – 9.5 hPa (@ 20°C)

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou pour la vie utile)	
Quantité journalière par site	Non pertinent
Quantité annuelle par site	Non pertinent

Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Ajuster le pH des eaux usées lorsqu'elles contiennent cette substance.	

Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé	
Utilisation dans des processus séquentiels confinés	

Conditions et mesures relatives à la station d'épuration	
Décharge de la station d'épuration (STP)	Non pertinent

2.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs (PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15)

PROC1	Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en œuvre dans des conditions de confinement équivalentes.
PROC2	Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

Acide nitrique 60%

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

PROC3	Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
PROC4	Production chimique où il y a possibilité d'exposition
PROC5	Mélange dans des processus par lots
PROC8a	Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.
PROC8b	Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
PROC9	Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
PROC15	Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Caractéristiques du produit

Forme physique du produit	Liquide
Concentration de la substance dans le produit	< 70 %
Pression de vapeur	9.4 – 9.5 hPa (@ 20°C)

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/exposition

Quantités utilisées	Non pertinent
Durée d'exposition	≤ 8 h/jour

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Minimiser l'exposition en adoptant des mesures, telles que des systèmes confinés ou fermés, des installations dédiées correctement conçues et entretenues ainsi qu'un système général/local adéquat de ventilation par aspiration	
Ventilation locale des fumées d'échappement	Confinement approprié. Utilisation en intérieur
Procédé continu. Procédé par lots	
Utilisation en extérieur	
Matières adaptées aux récipients: Acier inoxydable austénitique à faible teneur en carbone	
Matériaux incompatibles: Métal, Acier ordinaire et Polypropylène	
Conditions de stockage: Stocker sur un sol résistant à l'acide, Protéger du rayonnement solaire, Tenir à l'écart des matières combustibles, Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer, Endroit bien ventilé	
L'exposition professionnelle doit être surveillée et contrôlée	< 2,6 mg/m ³ NOx gaz
Ventilation générale	(5 renouvellements d'air par heure)
Minimiser le personnel exposé	
Minimisation des phases manuelles. S'assurer que les opérateurs sont formés pour minimiser les expositions	
Surveillance en place pour vérifier que les mesures de gestion des risques sont en place et utilisées correctement et que les conditions opératoires sont respectées	
Des rince-œil de secours doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition	
Nettoyage et maintenance des équipements	

Acide nitrique 60%

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Nettoyage régulier des équipements et de la zone de travail

Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé

Protection respiratoire

Masque complet

Porter des gants résistants aux solvants utilisés, conformes à EN 374

Caoutchouc butyle

Utiliser une protection oculaire conçue pour protéger contre les brouillards d'aérosols selon EN 166

Utiliser un vêtement de protection chimiquement résistant

Suppose qu'une bonne norme d'hygiène de travail est respectée

Porter un équipement de protection individuel

2.3. Informations concernant l'exposition et référence à sa source

2.3.1. Rejet et exposition environnementaux Formulation ou re-conditionnement - Formulation de mélanges à base d'acide nitrique < 70 % (ERC2)

Estimation des rejets	Voie de rejet	Taux de rejet	Méthode d'estimation des rejets
Estimation des rejets	Air	0 kg/jour	
Estimation des rejets	Sol non agricole		Le rejet dans les sols non agricoles n'est pas déterminé ni nécessaire pour les évaluations requises. Voir le chapitre 9.0.3.2. pour plus de détails.
Estimation des rejets	Eau		Le rejet dans les eaux usées n'est pas déterminé ni nécessaire pour les évaluations requises. Voir le chapitre 9.0.3.2. pour plus de détails. De plus, indépendamment de ce rejet, la mesure de gestion des risques consistant à ajuster le pH des eaux usées est la seule nécessaire.

2.3.2. Exposition du travailleur Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs (PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15)

Pas d'information disponible

2.4. Guide pour l'utilisateur en aval pour vérifier s'il travaille dans les limites du SE

2.4.1. Environnement

Guide - Environnement	Les instructions sont basées sur des conditions opératoires qui ne sont pas forcément applicables sur tous les sites; aussi un étalonnage peut-il être nécessaire pour définir des MMR appropriées spécifiques au site. Si d'autres mesures de maîtrise du risque et d'autres conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés de manière au moins équivalente. Ne pas dépasser le Ratios de Caractérisation des Risques (RCR). Voir rubrique 3 de ce Scénario d'Exposition. Environnement - Paramètres pouvant être étalonnés: Volume, Mesures de gestion des risques (Air, Sol), Jours d'émission
-----------------------	---

Acide nitrique 60%

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

2.4.2. Santé

Guide - Santé	Les instructions sont basées sur des conditions opératoires qui ne sont pas forcément applicables sur tous les sites; aussi un étalonnage peut-il être nécessaire pour définir des MMR appropriées spécifiques au site. Si d'autres mesures de maîtrise du risque et d'autres conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés de manière au moins équivalente. Ne pas dépasser le Ratios de Caractérisation des Risques (RCR). Voir rubrique 3 de ce Scénario d'Exposition. Santé - Paramètres pouvant être étalonnés: Concentration, Durée d'exposition, Ventilation, Ventilation locale des fumées d'échappement, Équipements de protection individuelle
---------------	--

Acide nitrique 60%

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

3. ES 6 - Utilisation sur les sites industriels - Utilisation d'acide nitrique < 70 % sur des sites industriels en tant que produit intermédiaire

3.1. Rubrique des titres

Utilisation sur les sites industriels - Utilisation d'acide nitrique < 70 % sur des sites industriels en tant que produit intermédiaire

Réf. SE: ES 6
Type de SE: Environnement

Environnement	Descripteurs d'utilisation
Utilisation sur les sites industriels - Utilisation d'acide nitrique < 70 % sur des sites industriels en tant que produit intermédiaire	ERC6a

Travailleur	Descripteurs d'utilisation
Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs	PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15

3.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

3.2.1. Contrôle de l'exposition environnementale: Utilisation sur les sites industriels - Utilisation d'acide nitrique < 70 % sur des sites industriels en tant que produit intermédiaire (ERC6a)

ERC6a	Utilisation d'intermédiaires
-------	------------------------------

Caractéristiques du produit	
Forme physique du produit	Liquide
Concentration de la substance dans le produit	< 70 %
Pression de vapeur	9.4 – 9.5 hPa (@ 20°C)

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou pour la vie utile)	
Quantité journalière par site	Non pertinent
Quantité annuelle par site	Non pertinent

Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Ajuster le pH des eaux usées lorsqu'elles contiennent cette substance.	

Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé	
Utilisation dans des processus séquentiels confinés	

Conditions et mesures relatives à la station d'épuration	
Décharge de la station d'épuration (STP)	Non pertinent

3.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs (PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15)

PROC1	Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en œuvre dans des conditions de confinement équivalentes.
PROC2	Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

Acide nitrique 60%

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

PROC3	Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
PROC4	Production chimique où il y a possibilité d'exposition
PROC5	Mélange dans des processus par lots
PROC8a	Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.
PROC8b	Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
PROC9	Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
PROC15	Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Caractéristiques du produit

Forme physique du produit	Liquide
Concentration de la substance dans le produit	< 70 %

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/exposition

Quantités utilisées	Non pertinent
Durée d'exposition	≤ 8 h/jour

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

L'exposition professionnelle doit être surveillée et contrôlée	< 2,6 mg/m³ NOx gaz
Minimiser l'exposition en adoptant des mesures, telles que des systèmes confinés ou fermés, des installations dédiées correctement conçues et entretenues ainsi qu'un système général/local adéquat de ventilation par aspiration	
Ventilation locale des fumées d'échappement	Confinement approprié. Utilisation en intérieur
Procédé continu. Procédé par lots	
Utilisation en extérieur	
Matières adaptées aux récipients: Acier inoxydable austénitique à faible teneur en carbone	
Matériaux incompatibles: Métal, Acier ordinaire et Polypropylène	
Conditions de stockage: Stocker sur un sol résistant à l'acide, Protéger du rayonnement solaire, Tenir à l'écart des matières combustibles, Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer, Endroit bien ventilé	
Ventilation générale	(5 renouvellements d'air par heure)
Minimiser le personnel exposé	
Minimisation des phases manuelles. S'assurer que les opérateurs sont formés pour minimiser les expositions	
Surveillance en place pour vérifier que les mesures de gestion des risques sont en place et utilisées correctement et que les conditions opératoires sont respectées	
Des rince-œil de secours doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition	
Nettoyage et maintenance des équipements	
Nettoyage régulier des équipements et de la zone de travail	

Acide nitrique 60%

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé

Protection respiratoire	Masque complet
Porter des gants résistants aux solvants utilisés, conformes à EN 374	Caoutchouc butyle
Utiliser une protection oculaire conçue pour protéger contre les brouillards d'aérosols selon EN 166	
Utiliser un vêtement de protection chimiquement résistant	
Suppose qu'une bonne norme d'hygiène de travail est respectée	
Porter un équipement de protection individuel	

3.3. Informations concernant l'exposition et référence à sa source

3.3.1. Rejet et exposition environnementaux Utilisation sur les sites industriels - Utilisation d'acide nitrique < 70 % sur des sites industriels en tant que produit intermédiaire (ERC6a)

Estimation des rejets	Voie de rejet	Taux de rejet	Méthode d'estimation des rejets
Estimation des rejets	Air	0 kg/jour	
Estimation des rejets	Sol non agricole		Le rejet dans les sols non agricoles n'est pas déterminé ni nécessaire pour les évaluations requises. Voir le chapitre 9.0.3.2. pour plus de détails.
Estimation des rejets	Eau		Le rejet dans les eaux usées n'est pas déterminé ni nécessaire pour les évaluations requises. Voir le chapitre 9.0.3.2. pour plus de détails. De plus, indépendamment de ce rejet, la mesure de gestion des risques consistant à ajuster le pH des eaux usées est la seule nécessaire.

3.3.2. Exposition du travailleur Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs (PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15)

Pas d'information disponible

3.4. Guide pour l'utilisateur en aval pour vérifier s'il travaille dans les limites du SE

3.4.1. Environnement

Guide - Environnement	Les instructions sont basées sur des conditions opératoires qui ne sont pas forcément applicables sur tous les sites; aussi un étalonnage peut-il être nécessaire pour définir des MMR appropriées spécifiques au site. Si d'autres mesures de maîtrise du risque et d'autres conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés de manière au moins équivalente. Ne pas dépasser le Ratios de Caractérisation des Risques (RCR). Voir rubrique 3 de ce Scénario d'Exposition. Environnement - Paramètres pouvant être étalonnés: Volume, Mesures de gestion des risques (Air, Sol), Jours d'émission
-----------------------	--

Acide nitrique 60%

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

3.4.2. Santé

Guide - Santé	Les instructions sont basées sur des conditions opératoires qui ne sont pas forcément applicables sur tous les sites; aussi un étalonnage peut-il être nécessaire pour définir des MMR appropriées spécifiques au site. Si d'autres mesures de maîtrise du risque et d'autres conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés de manière au moins équivalente. Ne pas dépasser le Ratios de Caractérisation des Risques (RCR). Voir rubrique 3 de ce Scénario d'Exposition. Santé - Paramètres pouvant être étalonnés: Concentration, Durée d'exposition, Ventilation, Ventilation locale des fumées d'échappement, Équipements de protection individuelle
---------------	--

Acide nitrique 60%

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

4. ES 8 - Utilisation sur les sites industriels - Utilisation d'acide nitrique < 70 % sur un site industriel comme adjuvant de traitement réactif (agent nettoyant, régulateur de pH, traitement des gaz résiduels, régénération des résines échangeuses d'ions, traitement des métaux, traitement des plastiques, produit de traitement de surface, traitement de l'eau)

4.1. Rubrique des titres

Utilisation sur les sites industriels - Utilisation d'acide nitrique < 70 % sur un site industriel comme adjuvant de traitement réactif (agent nettoyant, régulateur de pH, traitement des gaz résiduels, régénération des résines échangeuses d'ions, traitement des métaux, traitement des plastiques, produit de traitement de surface, traitement de l'eau)

Réf. SE: ES 8
Type de SE: Environnement

Environnement		Descripteurs d'utilisation
	Utilisation sur les sites industriels - Utilisation d'acide nitrique < 70 % sur un site industriel comme adjuvant de traitement réactif (agent nettoyant, régulateur de pH, traitement des gaz résiduels, régénération des résines échangeuses d'ions, traitement des métaux, traitement des plastiques, produit de traitement de surface, traitement de l'eau)	ERC4, ERC6a

Travailleur		Descripteurs d'utilisation
	Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs	PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC15

4.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

4.2.1. Contrôle de l'exposition environnementale: Utilisation sur les sites industriels - Utilisation d'acide nitrique < 70 % sur un site industriel comme adjuvant de traitement réactif (agent nettoyant, régulateur de pH, traitement des gaz résiduels, régénération des résines échangeuses d'ions, traitement des métaux, traitement des plastiques, produit de traitement de surface, traitement de l'eau) (ERC4, ERC6a)

ERC4	Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)
ERC6a	Utilisation d'intermédiaires

Caractéristiques du produit	
Forme physique du produit	Liquide
Concentration de la substance dans le produit	< 70 %
Pression de vapeur	9.4 – 9.5 hPa (@ 20°C)

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou pour la vie utile)	
Quantité journalière par site	Non pertinent
Quantité annuelle par site	Non pertinent

Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Ajuster le pH des eaux usées lorsqu'elles contiennent cette substance.	

Acide nitrique 60%

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé

Utilisation dans des processus séquentiels confinés

Conditions et mesures relatives à la station d'épuration

Décharge de la station d'épuration (STP)

Non pertinent

4.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs (PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC15)

PROC1	Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en œuvre dans des conditions de confinement équivalentes.
PROC2	Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
PROC3	Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
PROC4	Production chimique où il y a possibilité d'exposition
PROC5	Mélange dans des processus par lots
PROC7	Pulvérisation dans des installations industrielles
PROC8a	Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.
PROC8b	Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
PROC9	Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
PROC10	Application au rouleau ou au pinceau
PROC13	Traitement d'articles par trempage et versage
PROC15	Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Caractéristiques du produit

Forme physique du produit

Liquide

Concentration de la substance dans le produit

< 70 %

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/exposition

Quantités utilisées

Non pertinent

Durée d'exposition

≤ 8 h/jour

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

L'exposition professionnelle doit être surveillée et contrôlée

< 2,6 mg/m³
NOx gaz

Minimiser l'exposition en adoptant des mesures, telles que des systèmes confinés ou fermés, des installations dédiées correctement conçues et entretenues ainsi qu'un système général/local adéquat de ventilation par aspiration

Ventilation locale des fumées d'échappement

Confinement approprié. Utilisation en intérieur

Procédé continu. Procédé par lots

Utilisation en extérieur

Acide nitrique 60%

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Matières adaptées aux récipients: Acier inoxydable austénitique à faible teneur en carbone	
Matériaux incompatibles: Métal, Acier ordinaire et Polypropylène	
Conditions de stockage: Stocker sur un sol résistant à l'acide, Protéger du rayonnement solaire, Tenir à l'écart des matières combustibles, Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer, Endroit bien ventilé	
Ventilation générale	(5 renouvellements d'air par heure)
Minimiser le personnel exposé	
Minimisation des phases manuelles. S'assurer que les opérateurs sont formés pour minimiser les expositions	
Surveillance en place pour vérifier que les mesures de gestion des risques sont en place et utilisées correctement et que les conditions opératoires sont respectées	
Des rince-œil de secours doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition	
Nettoyage et maintenance des équipements	
Nettoyage régulier des équipements et de la zone de travail	

Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé	
Protection respiratoire	Masque complet
Porter des gants résistants aux solvants utilisés, conformes à EN 374	Caoutchouc butyle
Utiliser une protection oculaire conçue pour protéger contre les brouillards d'aérosols selon EN 166	
Utiliser un vêtement de protection chimiquement résistant	
Supposer qu'une bonne norme d'hygiène de travail est respectée	
Porter un équipement de protection individuel	

4.3. Informations concernant l'exposition et référence à sa source

4.3.1. Rejet et exposition environnementaux Utilisation sur les sites industriels - Utilisation d'acide nitrique < 70 % sur un site industriel comme adjuvant de traitement réactif (agent nettoyant, régulateur de pH, traitement des gaz résiduels, régénération des résines échangeuses d'ions, traitement des métaux, traitement des plastiques, produit de traitement de surface, traitement de l'eau) (ERC4, ERC6a)

Estimation des rejets	Voie de rejet	Taux de rejet	Méthode d'estimation des rejets
Estimation des rejets	Air	0 kg/jour	
Estimation des rejets	Sol non agricole		Le rejet dans les sols non agricoles n'est pas déterminé ni nécessaire pour les évaluations requises. Voir le chapitre 9.0.3.2. pour plus de détails.

Acide nitrique 60%

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Estimation des rejets	Voie de rejet	Taux de rejet	Méthode d'estimation des rejets
Estimation des rejets	Eau		Le rejet dans les eaux usées n'est pas déterminé ni nécessaire pour les évaluations requises. Voir le chapitre 9.0.3.2. pour plus de détails. De plus, indépendamment de ce rejet, la mesure de gestion des risques consistant à ajuster le pH des eaux usées est la seule nécessaire.

4.3.2. Exposition du travailleur Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs (PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC15)

Pas d'information disponible

4.4. Guide pour l'utilisateur en aval pour vérifier s'il travaille dans les limites du SE

4.4.1. Environnement

Guide - Environnement	Les instructions sont basées sur des conditions opératoires qui ne sont pas forcément applicables sur tous les sites; aussi un étalonnage peut-il être nécessaire pour définir des MMR appropriées spécifiques au site. Si d'autres mesures de maîtrise du risque et d'autres conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés de manière au moins équivalente. Ne pas dépasser le Ratios de Caractérisation des Risques (RCR). Voir rubrique 3 de ce Scénario d'Exposition. Environnement - Paramètres pouvant être étalonnés: Volume, Mesures de gestion des risques (Air, Sol), Jours d'émission
-----------------------	---

4.4.2. Santé

Guide - Santé	Les instructions sont basées sur des conditions opératoires qui ne sont pas forcément applicables sur tous les sites; aussi un étalonnage peut-il être nécessaire pour définir des MMR appropriées spécifiques au site. Si d'autres mesures de maîtrise du risque et d'autres conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés de manière au moins équivalente. Ne pas dépasser le Ratios de Caractérisation des Risques (RCR). Voir rubrique 3 de ce Scénario d'Exposition. Santé - Paramètres pouvant être étalonnés: Concentration, Durée d'exposition, Ventilation, Ventilation locale des fumées d'échappement, Équipements de protection individuelle
---------------	--

Acide nitrique 60%

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

5. ES 9 - Utilisation étendue par les travailleurs professionnels - Utilisation d'acide nitrique < 70 % par les professionnels (à l'extérieur et à l'intérieur de substances réactives dans des systèmes ouverts comme agent nettoyant, régulateur de pH, traitement des métaux)

5.1. Rubrique des titres

Utilisation étendue par les travailleurs professionnels - Utilisation d'acide nitrique < 70 % par les professionnels (à l'extérieur et à l'intérieur de substances réactives dans des systèmes ouverts comme agent nettoyant, régulateur de pH, traitement des métaux)

Réf. SE: ES 9

Type de SE: Environnement

Environnement		Descripteurs d'utilisation
	Utilisation étendue par les travailleurs professionnels - Utilisation d'acide nitrique < 70 % par les professionnels (à l'extérieur et à l'intérieur de substances réactives dans des systèmes ouverts comme agent nettoyant, régulateur de pH, traitement des métaux)	ERC8a, ERC8b

Travailleur		Descripteurs d'utilisation
	Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs	PROC1, PROC2, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC11, PROC13, PROC15

5.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

5.2.1. Contrôle de l'exposition environnementale: Utilisation étendue par les travailleurs professionnels - Utilisation d'acide nitrique < 70 % par les professionnels (à l'extérieur et à l'intérieur de substances réactives dans des systèmes ouverts comme agent nettoyant, régulateur de pH, traitement des métaux) (ERC8a, ERC8b)

ERC8a	Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)
ERC8b	Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

Caractéristiques du produit	
Forme physique du produit	Liquide
Concentration de la substance dans le produit	< 70 %
Pression de vapeur	9.4 – 9.5 hPa (@ 20°C)

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou pour la vie utile)	
Quantité journalière par site	Non pertinent
Quantité annuelle par site	Non pertinent

Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Ajuster le pH des eaux usées lorsqu'elles contiennent cette substance.	

Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé	
Utilisation dans des processus séquentiels confinés	

Acide nitrique 60%

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Conditions et mesures relatives à la station d'épuration

Décharge de la station d'épuration (STP)	Non pertinent
--	---------------

5.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs (PROC1, PROC2, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC11, PROC13, PROC15)

PROC1	Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en œuvre dans des conditions de confinement équivalentes.
PROC2	Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
PROC3	Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
PROC5	Mélange dans des processus par lots
PROC8a	Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.
PROC8b	Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
PROC9	Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
PROC11	Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
PROC13	Traitement d'articles par trempage et versage
PROC15	Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Caractéristiques du produit

Forme physique du produit	Liquide
Concentration de la substance dans le produit	< 70 %

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/exposition

Quantités utilisées	Non pertinent
Durée d'exposition	≤ 8 h/jour

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

L'exposition professionnelle doit être surveillée et contrôlée	< 2,6 mg/m³ NOx gaz
Minimiser l'exposition en adoptant des mesures, telles que des systèmes confinés ou fermés, des installations dédiées correctement conçues et entretenues ainsi qu'un système général/local adéquat de ventilation par aspiration	
Ventilation locale des fumées d'échappement	Confinement approprié. Utilisation en intérieur
Procédé continu. Procédé par lots	
Utilisation en extérieur	
Matières adaptées aux récipients: Acier inoxydable austénitique à faible teneur en carbone	
Matériaux incompatibles: Métal, Acier ordinaire et Polypropylène	
Conditions de stockage: Stocker sur un sol résistant à l'acide, Protéger du rayonnement solaire, Tenir à l'écart des matières combustibles, Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer, Endroit bien ventilé	

Acide nitrique 60%

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Ventilation générale	(5 renouvellements d'air par heure)
Minimiser le personnel exposé	
Minimisation des phases manuelles. S'assurer que les opérateurs sont formés pour minimiser les expositions	
Surveillance en place pour vérifier que les mesures de gestion des risques sont en place et utilisées correctement et que les conditions opératoires sont respectées	
Des rince-œil de secours doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition	
Nettoyage et maintenance des équipements	
Nettoyage régulier des équipements et de la zone de travail	

Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé	
Protection respiratoire	Masque complet
Porter des gants résistants aux solvants utilisés, conformes à EN 374	Caoutchouc butyle
Utiliser une protection oculaire conçue pour protéger contre les brouillards d'aérosols selon EN 166	
Utiliser un vêtement de protection chimiquement résistant	
Supposer qu'une bonne norme d'hygiène de travail est respectée	
Porter un équipement de protection individuel	

5.3. Informations concernant l'exposition et référence à sa source

5.3.1. Rejet et exposition environnementaux Utilisation étendue par les travailleurs professionnels - Utilisation d'acide nitrique < 70 % par les professionnels (à l'extérieur et à l'intérieur de substances réactives dans des systèmes ouverts comme agent nettoyant, régulateur de pH, traitement des métaux) (ERC8a, ERC8b)

Estimation des rejets	Voie de rejet	Taux de rejet	Méthode d'estimation des rejets
Estimation des rejets	Air		Négligeable
Estimation des rejets	Sol non agricole		Le rejet dans les sols non agricoles n'est pas déterminé ni nécessaire pour les évaluations requises. Voir le chapitre 9.0.3.2. pour plus de détails.
Estimation des rejets	Eau		Le rejet dans les eaux usées n'est pas déterminé ni nécessaire pour les évaluations requises. Voir le chapitre 9.0.3.2. pour plus de détails. De plus, indépendamment de ce rejet, la mesure de gestion des risques consistant à ajuster le pH des eaux usées est la seule nécessaire.

5.3.2. Exposition du travailleur Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs (PROC1, PROC2, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC11, PROC13, PROC15)

Pas d'information disponible

Acide nitrique 60%

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

5.4. Guide pour l'utilisateur en aval pour vérifier s'il travaille dans les limites du SE

5.4.1. Environnement

Guide - Environnement	Les instructions sont basées sur des conditions opératoires qui ne sont pas forcément applicables sur tous les sites; aussi un étalonnage peut-il être nécessaire pour définir des MMR appropriées spécifiques au site. Si d'autres mesures de maîtrise du risque et d'autres conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés de manière au moins équivalente. Ne pas dépasser le Ratios de Caractérisation des Risques (RCR). Voir rubrique 3 de ce Scénario d'Exposition. Environnement - Paramètres pouvant être étalonnés: Volume, Mesures de gestion des risques (Air, Sol), Jours d'émission
-----------------------	---

5.4.2. Santé

Guide - Santé	Les instructions sont basées sur des conditions opératoires qui ne sont pas forcément applicables sur tous les sites; aussi un étalonnage peut-il être nécessaire pour définir des MMR appropriées spécifiques au site. Si d'autres mesures de maîtrise du risque et d'autres conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés de manière au moins équivalente. Ne pas dépasser le Ratios de Caractérisation des Risques (RCR). Voir rubrique 3 de ce Scénario d'Exposition. Santé - Paramètres pouvant être étalonnés: Concentration, Durée d'exposition, Ventilation, Ventilation locale des fumées d'échappement, Équipements de protection individuelle
---------------	--